

DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHINON**MAIRIE - 37 340 CONTINVOIR****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

| | | |
|-------------------------|------------|--|
| Date de convocation | 09/04/2026 | L'an deux mil vingt-six, le mardi quatorze avril, à 19h00 Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Christian SAGET |
| Conseillers en exercice | 11 | |
| Présents | 10 | |
| Absents | 1 | |
| Pouvoirs | 1 | |

Présents : Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Sylvain DOLIVET, Jean-Paul CAMBON, Nicole ROYER, Franck FLEURIOT, Nicolas BONNARDE, Laurence BONNARDE, Michèle MARY, Émilie JORY

Excusés : Sébastien GAGER (pouvoir à Sylvain DOLIVET)

Michèle MARY a été élue secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 18-2026 DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT « AMBROISIE »

Monsieur le Maire rappelle que le préfet d'Indre-et-Loire, en lien avec l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire, a pris le 6 mars 2024 un arrêté afin de lutter contre les ambrosies.

Cet arrêté prévoit la mise en place d'un réseau de « référents territoriaux ambrosies », dont le rôle est, notamment, de participer à la surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures de lutte pouvant être appliquées sur leurs terrains.

Monsieur le Maire propose de désigner un référent

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DÉSIGNE** Franck FLEURIOT comme référent ambrosie.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian SAGET



Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le